
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 16 septembre 2014, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 10 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.

Sont présents :

Municipalités représentées

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivette
Monsieur le conseiller Réjean Major
Madame la conseillère Chantal Lamarche
Monsieur le conseiller Bernard Cayen
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Madame la conseillère Joanne Poulin
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Morris O'Connor
Monsieur le conseiller Robert Coulombe
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller André Carle

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac-Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, greffière et directrice générale adjointe.

Des journalistes ainsi que quelques citoyens sont également présents.

Ouverture de la séance par le préfet suppléant

Monsieur le Préfet déclare la séance ouverte à 10 h 05 et aborde ensuite l'ordre du jour.

2014-R-AG307

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 16 septembre 2014

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Modification du point 400-3 : Certificat d'autorisation du Centre de transfert des matières résiduelles et Écocentre (plutôt que Centre de boues de fosses septiques);
- Ajout du point 610-9 : Orientation de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Cadre normatif relatif à l'abattage d'arbres – Schéma d'aménagement et de développement;
- Ajout du point 900-1 au Varia : Information – PDZA;
- Ajout du point 900-2 au Varia : Information – Baie Newton.

ADOPTÉE

2014-R-AG308

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 19 août 2014

Madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Information – Dépôt du rapport d'activités du préfet – Période du 20 août au 16 septembre 2014

Monsieur le préfet présente verbalement son rapport d'activités pour la période du 20 août au 16 septembre 2014, faisant mention de différentes rencontres et activités auxquelles il a participé.

2014-R-AG309

Renouvellement contrat annuel – Services professionnels en droit municipal – Lavery, de Billy

Considérant que la firme d'avocats Lavery, de Billy propose à la MRC le renouvellement de son contrat en matière de services de consultation professionnelle relatifs à des questions de droit municipal;

Considérant que ces services sont requis de temps à autre pour des questions d'ordre général par la direction;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date du 2 septembre 2014, dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau accepte l'offre de services professionnels de consultation en droit municipal de la firme d'avocats Lavery, de Billy, pour un montant forfaitaire de 700 \$, taxes applicables en sus, et ce, pour une période de un an et aux conditions prescrites dans l'offre de services.

ADOPTÉE

2014-R-AG310

Préparation des séances ordinaires du Conseil de la MRCVG – Préambule à l'intention des membres du Conseil de la MRCVG

Considérant la volonté des membres du Conseil d'avoir l'occasion d'échanger sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la MRC, préalablement à la chacune des séances ordinaires du Conseil;

Considérant que la documentation relative à chacune des séances du Conseil est envoyée aux membres conformément aux dispositions du Règlement 2014-263 « Concernant la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau »;

Considérant que l'étude approfondie de chacun des dossiers a préalablement été faite par les différents comités de la MRC;

Considérant que la tenue d'un préambule permettrait aux membres du Conseil d'échanger sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date du 2 septembre 2014, dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Morris O'Connor, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tienne des préambules, uniquement à l'intention des membres du Conseil de la MRCVG, préalablement à chacune des séances ordinaires du Conseil de la MRCVG, convoqués une heure trente minutes avant le début des séances.

ADOPTÉE

2014-R-AG311

Appui à la MRC Témiscamingue – Délégation aux MRC – Émission de baux exclusifs (BEX), non exclusifs (BNE) et autorisations sans bail pour le sable et le gravier (substances de surface) en terre publique

Considérant la résolution 08-14-298A adoptée par le Conseil de la MRC Témiscamingue, demandant au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de déléguer, aux MRC qui le désirent, l'émission de baux exclusifs (BEX), non exclusifs (BNE) et des autorisations sans bail pour le sable et gravier (substances de surface) en terre public;

Considérant la récente délégation à la MRC de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

Considérant que les arguments présentés dans la résolution adoptée par la MRC Témiscamingue sont pertinents et pourraient éventuellement concernés la MRCVG;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date du 2 septembre 2014, dans ce dossier, sous réserve que cette délégation devrait être optionnelle, considérant la disponibilité, ou non, des ressources attirées à ce dossier dans chacune des MRC.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la résolution 08-14-298A adoptée par le Conseil de la MRC Témiscamingue, afin de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de déléguer, aux MRC qui le désirent, l'émission de baux exclusifs (BEX), non exclusifs (BNE) et des autorisations sans bail pour le sable et gravier (substances de surface) en terre public, sous réserve du critère optionnel de cette délégation.

ADOPTÉE

2014-R-AG312

Appui à la MRC de Beauce-Sartigan – Application de la Loi sur la fiscalité municipale – Nouveaux tarifs afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec

Considérant la résolution 2014-091 adoptée par le comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan afin d'informer la FQM de la problématique engendrée par l'application actuelle de la Loi sur la fiscalité municipale et de lui demander d'intervenir auprès des autorités gouvernementales concernées, relativement aux nouveaux tarifs afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date du 2 septembre 2014 d'appuyer cette résolution.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la résolution 2014-091 de la MRC de Beauce-Sartigan afin d'informer la FQM de la problématique engendrée par l'application actuelle de la Loi sur la fiscalité municipale et de lui demander d'intervenir auprès des autorités gouvernementales concernées, relativement aux nouveaux tarifs afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec.

ADOPTÉE

2014-R-AG313

Octroi de contrat et autorisation de signatures – Déneigement bretelle d'accès « Le Domaine » - Hiver 2014-2015

Considérant qu'il est nécessaire d'adjuger un contrat relatif au service de déneigement de la bretelle d'accès dite *le Domaine* située dans les territoires non organisés pour la saison hivernale 2014-2015;

Considérant que l'entrepreneur en déneigement de la route nationale 117 pour cette même saison, *Les Constructions St-Laurent Ltée (CSL Loma)*, offre ses services pour le déneigement de cette voie au même coût que l'année précédente, soit de 16 202,00 \$, taxes en sus.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu d'accepter l'offre de services des Constructions du Saint-Laurent Ltée, aux fins du déneigement de la bretelle d'accès *le Domaine* pour la saison hivernale 2014-2015 au montant de 16 202,00 \$, taxes applicables en sus. Il est de plus résolu que le préfet, monsieur Michel Merleau, ainsi que directrice générale, madame Lynn Kearney soient et sont autorisés à signer le contrat visé pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2014-R-AG314

Modification de la résolution 2014-R-AG003 – Composition des comités de la MRCVG

Considérant la résolution 2014-R-AG003 relative à la configuration et la formation des comités de la MRCVG;

Considérant la résolution 2014-R-AG269 adoptée par le Conseil de la MRCVG, relativement au remaniement des comités de la MRC;

Considérant qu'en vertu de cette résolution, le comité Loisirs et Culture ainsi que le comité Transport et Communications ont été abolis;

Considérant que les dossiers soumis au comité Loisirs et Culture seront désormais présentés au comité Ruralité et Développement social (CRDS) pour étude et recommandations, à l'exception de ceux ayant trait aux parcs régionaux;

Considérant que les dossiers ayant trait aux parcs régionaux, ainsi que les dossiers de Transport et Communications, seront dévolus au comité de l'aménagement et du Développement économique (CADÉ);

Considérant que suite l'abolition de ces deux comités, les élu (e)s y siégeant ont été invités à soumettre leur intérêt à siéger sur les autres comités toujours existants à la MRC au préfet Michel Merleau pour étude;

Considérant l'étude des intérêts soumis en fonction de critères prédéterminés.

En conséquence, monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de modifier la résolution 2014-R-AG003, ainsi que toute résolution subséquente relative aux mêmes objets :

- Retrait des comités Loisirs et Culture ainsi que Transport et Communications, suite à leur abolition;
- Modification de la composition des comités existants, avec ajout des membres suivants à ceux déjà nommés :
 - Comité de Sécurité publique, protection policière :
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
 - Comité de Sécurité publique, sécurité incendie :
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
 - Comité de l'Environnement :
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Réjean Major
 - Comité de l'Aménagement et du Développement économique :
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe
 - Comité de la Ruralité et du Développement social :
Madame la conseillère Julie Jolivette

Entendu que ces modifications seront effectives en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-R-AG315

Modification de la résolution 2014-R-AG008 – Désignation de madame Lynn Kearney, directrice générale de la MRC, au titre de représentante de la MRC au sein de Connexion Fibre Picanoc inc.

Considérant la résolution 2014-R-AG008 désignant M. André Beauchemin, alors directeur de la MRCVG, au titre de représentant de la MRC au sein de Connexion Fibre Picanoc inc.;

Considérant le récent départ à la retraite de M. André Beauchemin et la nomination de Mme Lynn Kearney à titre de directrice générale de la MRCVG.

En conséquence, madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de modifier la résolution 2014-R-AG008 afin que Mme Lynn Kearney, directrice générale de la MRC, soit désignée au titre de représentante de la MRC au sein de Connexion Fibre Picanoc inc., en remplacement de M. André Beauchemin.

ADOPTÉE

2014-R-AG316

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 20 août au 16 septembre 2014

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 20 août au 16 septembre 2014, totalisant un montant de 69 875,03 \$.

ADOPTÉE

2014-R-AG317

Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 20 août au 16 septembre 2014

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Morris O’Connor, propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, le registre des chèques TNO pour la période du 20 août au 16 septembre 2014, totalisant un montant de 33 426,15 \$.

ADOPTÉE

2014-R-AG318

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 20 août au 16 septembre 2014

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d’adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 20 août au 16 septembre 2014, totalisant un montant de 157 833,50 \$.

ADOPTÉE

2014-R-AG319

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 septembre 2014

Monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par madame la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu d’adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 septembre 2014 totalisant un montant de 262 657,60 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu’il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d’autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Lynn Kearney,

Secrétaire-trésorier et directrice générale

2014-R-AG320

Financement au Fonds de roulement de la MRC – Contrat 140113 (Achat de matériel informatique et de services d’installation, de virtualisation et de configuration) et frais connexes

Considérant l’octroi, par le Conseil de la MRCVG, du contrat 140113 (Achat de matériel informatique et de services d’installation, de virtualisation et de configuration) à Service informatique DL inc., par l’adoption de la résolution 2014-R-AG179;

Considérant que la nature des investissements prévus à ce contrat se prête à du financement;

Considérant les discussions tenues à l’occasion de rencontres du comité de l’Administration générale à cet effet, du début du projet jusqu’à l’octroi de contrats;

Considérant la disponibilité des sommes nécessaires du Fonds de roulement de la MRC.

En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle propose et il est résolu d’autoriser la direction générale de la MRC à financer les coûts engendrés par l’octroi du contrat 140113 et frais connexes à même les sommes disponibles au Fonds de roulement de la MRCVG.

ADOPTÉE

2014-R-AG321

Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l’exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l’État – Nomination de Marie-Ève Lyrette, Jean Lauriault et Robert Baillargeon – Inspecteurs en matière de gestion foncière, Loi sur les terres du domaine de l’État

Considérant l’« Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l’exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l’État », ci-après « l’Entente », signée par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau avec le ministre de l’Énergie et des Ressources naturelles, pour et au nom du gouvernement du Québec;

Séance ordinaire du conseil de la MRC du 16 septembre 2014 p. 319

Considérant qu'en vertu de cette Entente, en matière de gestion foncière, le gouvernement confie à la MRC, dans la mesure de modalités d'exercice de la délégation prévues à la clause 9 de l'Entente, la prise en charge de pouvoirs et responsabilités énoncés à la clause 7.1 de l'Entente;

Considérant que la MRC doit procéder à la nomination d'inspecteurs en matière de gestion foncière pour prise en charge des pouvoirs et responsabilités énoncés à l'Entente et dans la Loi sur les terres du domaine de l'État.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de nommer Mme Marie-Ève Lyrette, M. Jean Lauriault ainsi que M. Robert Baillargeon au titre d'inspecteur en matière de gestion foncière, pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, et de les autoriser à exercer les pouvoirs et responsabilités prévues à l'« Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État » et dans la Loi sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE

2014-R-AG322

Avis de motion – Règlement 2014-265 concernant les pouvoirs des inspecteurs dans le cadre de l'« Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État »

Avis est donné par monsieur le conseiller Ronald Cross qu'un projet de règlement portant le numéro 2014-265, concernant les pouvoirs des inspecteurs dans le cadre de l'« Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État », avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Information – Autorisation à M. Charles Lepoutre – Projet « Petite école de rang de Bouchette »

De l'information est transmise par madame Kearney relativement à une demande présentée par M. Charles Lepoutre, pour un mandat bénévole auprès du comité responsable du projet « Petite école de rang de Bouchette ». Une copie de la lettre d'autorisation adressée à M. Lepoutre, par Mme Kearney, a été remise aux membres pour information.

2014-R-AG323

Report de la date du dépôt de rôles d'évaluation en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale

Considérant qu'en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qu'il fixe et qui ne peut être postérieure au 1er novembre suivant;

Considérant que la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau a été dans l'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre des municipalités suivantes :

Code géographique	Municipalité
83 070	Déléage
83 075	Egan-Sud
83 085	Bois-Franc
83 088	Montcerf-Lytton
83 090	Aumond
83 095	Grand-Remous

En conséquence, madame la conseillère Julie Jolivette, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de fixer la date du dépôt des rôles des municipalités de Déléage, Egan-Sud, Bois-Franc, Montcerf-Lytton, Aumond et Grand-Remous au 1er novembre 2014.

ADOPTÉE

2014-R-AG324

Dotation au poste de technicienne en administration – Entérinement de l'embauche conformément à la résolution 2014-R-AG284

Considérant la résolution 2014-R-AG284 autorisant le comité de sélection à procéder à l'embauche du candidat suite aux résultats obtenus lors de la journée d'entrevue;

Considérant que suite à une l'évaluation des candidatures reçues, une se démarquait particulièrement du lot, notamment en ce qui a trait à l'expérience et la connaissance des outils de travail et des dossiers municipaux;

Considérant que la direction générale a donc procédé à l'embauche de Mme Nathalie Rivet au poste de technicienne en administration, cette dernière ayant entre autres effectué un remplacement à ce poste au cours des derniers mois.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entérine l'embauche effective de Nathalie Rivet au poste de technicienne en administration.

ADOPTÉE

2014-R-AG325

Autorisation à la MRC de faire le suivi avec le ministère de la Sécurité publique – Étude sur les regroupements ou mises en commun de services par le ministère de la Sécurité publique

Considérant la présentation des conseillers du ministère de la Sécurité publique (MSP) lors du comité plénier tenu le 13 mai 2014;

Considérant que les conseillers présents ont informé la MRC et les municipalités locales de leur disponibilité à effectuer une étude sur les regroupements ou mise en commun de services dans le but d'optimiser la sécurité incendie entre les municipalités participantes, en fonction de divers critères à être déterminés;

Considérant que cette étude serait réalisée gratuitement et sans obligation d'engagement des propositions qui en découleraient;

Considérant que cette étude serait réalisée en collaboration avec les municipalités participantes, en prenant en considération la réalité actuelle de chacune des municipalités;

Considérant que les municipalités qui souhaitent participer à cette étude devront s'engager à fournir toutes les informations demandées par le MSP;

Considérant qu'il y a présentement 11 municipalités qui ont manifesté leur intérêt à participer à cette étude et que d'autres pourraient s'ajouter;

Considérant que les membres du CSP-SI recommandent à la MRC de faire le suivi avec le ministère de la Sécurité publique et les municipalités locales afin que l'étude puisse être réalisée le plus rapidement possible.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu d'autoriser la MRC à prendre les dispositions nécessaires avec le ministère de la Sécurité publique afin que l'étude puisse être réalisée auprès des municipalités concernées.

ADOPTÉE

2014-R-AG326

Sélection d'un modèle d'îlot – Programme de la Table pour la récupération hors foyer

Considérant que la Table pour la récupération hors foyer propose une subvention de 70 % à l'achat d'îlots de récupération pour utilisation dans les lieux publics municipaux;

Considérant que la subvention soit offerte sur une base « premier arrivé premier servi »;

Considérant que la subvention de la Table pour la récupération hors foyer est assortie d'une enveloppe considérable pour la période 2014 à 2016;

Considérant que plusieurs modèles d'îlots, de fabrication commerciale, répondent aux critères de la subvention;

Considérant qu'il soit possible de faire fabriquer des îlots localement qui seraient admissibles à la subvention s'ils respectent certains paramètres obligatoires d'admissibilité;

Considérant que cette approche ait été préconisée pour la fabrication locale d'îlots et subventionnée par la Table pour la récupération hors foyer en 2008-2009;

Considérant que cinq municipalités soient intéressées à la subvention en 2014 et souhaitent que la MRCVG pilote le dossier pour leur compte;

Considérant que le service de l'hygiène du milieu – environnement ait approché plusieurs fabricants locaux à l'été 2014 pour qu'ils fabriquent des prototypes d'îlots répondant aux paramètres obligatoires;

Considérant que deux prototypes aient été réalisés et sont conformes aux paramètres obligatoires;

Considérant que les membres du comité de l'environnement aient été mandatés pour choisir l'îlot qui présentait le meilleur rapport qualité/prix;

Considérant que les membres du comité de l'environnement aient remis leur sélection d'un mois puisqu'ils ont demandé que certaines améliorations soient apportées aux îlots;

Considérant la recommandation du comité de l'environnement tenu le 4 septembre 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu de sélectionner l'îlot crée par la Scierie François Tremblay, d'en faire une demande d'approbation officielle auprès de la Table pour la récupération hors foyer et s'il est confirmé comme étant admissible à la subvention, de le faire construire en nombre suffisant pour répondre à la demande des municipalités locales.

ADOPTÉE

2014-R-AG327

Comité technique – Gestion des matières résiduelles

Considérant que la Table des préfets de l'Outaouais ait mandaté la création d'un comité technique régional portant sur la gestion des matières résiduelles;

Considérant que ce comité technique devra entre autres se pencher sur la problématique régionale de la gestion des déchets ultimes et l'harmonisation de certains éléments des Plans de gestion des matières résiduelles qui sont en cours de mise à jour;

Considérant que chaque MRC de l'Outaouais, ainsi que la Ville de Gatineau doit proposer au moins un représentant pour siéger à ce comité;

Considérant la recommandation du comité de l'environnement tenu le 4 septembre 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu de nommer Mme Kimberley Mason, M. Env., directrice du service de l'hygiène du milieu – environnement, au comité technique régional pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

2014-R-AG328

Demande de modification – Certificat d'autorisation – Centre de transfert des matières résiduelles et Écocentre

Considérant que certaines améliorations aient été apportées à l'Écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau à l'été 2014;

Considérant que ces améliorations ne modifient pas les activités de l'Écocentre;

Considérant qu'un avis de projet à cet égard ait été transmis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDELCC) à cet égard;

Considérant que les représentants du MDELCC croient qu'il soit nécessaire de faire une demande de modification au certificat d'autorisation actuel afin d'encadrer les activités de broyage de bois naturel pour valorisation qui s'effectueront à l'écocentre à l'aide d'une unité mobile de broyage opérée par un tiers;

Considérant la recommandation du comité de l'environnement tenu le 4 septembre 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau demande aux autorités compétentes du MDELCC de modifier le certificat d'autorisation du Centre de transfert des matières résiduelles et Écocentre afin d'encadrer les activités de broyage du bois naturel pour valorisation.

ADOPTÉE

2014-R-AG329

Achat d'un conteneur pour la manutention de débris à l'Écocentre

Considérant qu'à l'été 2014 des travaux d'amélioration aient été apportés à l'Écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'à cette période une nouvelle rétrocaveuse ait été achetée, celle-ci munie d'une pince rotative positionnée permet le tri de matières reçues pêle-mêle dans les débris de matériaux de construction, rénovation, démolition;

Considérant que pour compléter l'optimisation de l'écocentre, un équipement soit toujours manquant, soit celui qui permettrait de contenir le bois naturel que les opérateurs retirent des matériaux de construction pêle-mêle pour le transporter vers l'agrandissement à l'écocentre prévu à cette fin;

Considérant que plusieurs équipements potentiels ont été considérés pour cette fin, notamment une remorque à bascule et un camion de type « roll-off » muni d'un conteneur;

Considérant que l'entretien et le coût d'acquisition des équipements mentionnés ci-haut, compte tenu de leur utilisation projetée sont des désavantages importants;

Considérant qu'une alternative se présente sous la forme d'un conteneur de type « roll-off » de taille réduite qui peut être transporté et déchargé par la rétrocaveuse sans recours à un camion comme c'est normalement le cas;

Considérant qu'un fournisseur de cet équipement ait été répertorié et offre l'équipement au prix de 3 700 \$, taxes en sus;

Considérant la recommandation du comité de l'environnement tenu le 4 septembre 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu de faire l'acquisition d'un conteneur de type « roll-off » soit chez le fournisseur connu au prix de 3 700 \$ ou chez un compétiteur s'il est disponible à meilleur marché.

ADOPTÉE

2014-R-AG330

Centre de traitement des boues de fosses septiques – Octroi de contrat de décapage par jet de sable (sandblasting) et peinture de l'intérieur de trois des six réservoirs de stockage des boues de fosses septiques

Considérant qu'en 2012 une inspection de l'intérieur des réservoirs avait été effectuée par le Groupe Mequaltech et dévoilait que des réparations étaient nécessaires;

Considérant qu'à ce jour aucune réparation n'ait été faite;

Considérant que des entrepreneurs habilités à effectuer ce type de travail et détenant les cartes de compétences nécessaires soient rares;

Considérant qu'il soit avantageux de réparer seulement la moitié des réservoirs annuellement afin de ne pas suspendre les services de traitement des boues,

Considérant qu'une soumission de 20 750 \$ pour le décapage au jet de sable et la finition de l'intérieur de trois des six réservoirs ait été obtenue de la part de la firme Marc Mourre Sandblasting, firme qui a effectué le décapage et la peinture de l'extérieur des réservoirs en 2012;

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires soient disponibles;

Considérant la recommandation du comité de l'environnement tenu le 4 septembre 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de retenir les services de Marc Mourre sandblasting pour le décapage et la peinture de l'intérieur de trois des six réservoirs de boues de fosses septiques pour un montant de 20 750 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

2014-R-AG331

Prévisions budgétaires 2015 – Application de la clause 1.4.2 de l'Entente intervenue entre la MRC et Tricentris

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est membre de Tricentris, centre de tri depuis 2012 en vertu de l'entente signée liant les deux parties;

Considérant qu'à l'article 1.4.2 de ladite entente la MRC s'engage à verser « Une somme de vingt-quatre mille huit cent vingt-huit dollars (24 828 \$) payable à « Tricentris », sur demande du conseil d'administration, le 1er mars de chaque année civile à partir de 2012 et ce, pour toute la durée de l'entente, afin de combler tout manque à gagner éventuel de « Tricentris » découlant de la gestion de l'établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables ou d'une insuffisance de ces matières prélevées sur le territoire de la « MRC » et ce, calculé en dollars 2012 et sur la population officielle de la MRCVG en 2012;

Considérant que la MRC a créé un fonds de réserve à cette fin depuis 2012;

Considérant qu'il est connu, et qu'il a été largement médiatisé, que les prix des matières recyclables sont à la baisse depuis le début de l'année 2013, et ce largement dus à la mise en place du « Green Fence » par le gouvernement chinois. Ces nouvelles mesures de contrôle appliquées par les douanes chinoises visent à assurer la qualité des matières recyclables importées, plus particulièrement les plastiques et le papier mixte;

Considérant que Tricentris ne fait pas exception à la règle et subit ces baisses de prix de vente couplées à une augmentation de coûts de main-d'œuvre nécessaires à la production;

Considérant que bien que Tricentris soit favorisé par rapport aux autres centres de tri québécois en raison du volume traité et la mécanisation des opérations de tri, il affiche des pertes d'environ 250 000 \$ par mois depuis avril 2013;

Considérant que le conseil d'administration de Tricentris, où siège notamment M. Laurent Fortin, a décidé lors d'une récente rencontre que la clause 1.4.2 pourrait être appliquée;

Considérant que le montant de la clause 1.4.2 de l'entente ci-haut mentionnée, calculé selon les données disponibles aujourd'hui, est de 26 060,66 \$.

En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu de prévoir au budget 2015 la somme prévue à l'article 1.4.2 de l'entente en vigueur entre la MRCVG et Tricentris qui est calculée aujourd'hui à 26 060,66 \$ et sera indexée en début d'année 2015 en fonction des changements de la population et de l'indice de la consommation comme indiqué à l'article 1.5 de l'entente. Le paiement de cette somme étant conditionnel au dépôt d'une demande en ce sens en début d'année 2015 par Tricentris, accompagnée des pièces justificatives requises.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Information – Trousse à l'intention des municipalités du Québec sur les enjeux de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle

Dépôt pour information.

2014-R-AG332

Remerciements et félicitations à monsieur Emmanuel Daoust-Gorley pour sa contribution au service de l'Aménagement du territoire au cours de son stage

Considérant que monsieur Emmanuel Daoust-Gorley, étudiant au microprogramme en Écologie à l'Université de Sherbrooke, a effectué un stage au service de l'Aménagement du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au printemps-été 2014;

Considérant que son mandat consistait principalement à appuyer, à titre d'inspecteur adjoint, l'inspecteur régional des rives et du littoral et l'inspecteur des territoires non organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'inspection des bandes de protection riveraines et des systèmes septiques des résidences isolées;

Considérant les interventions qu'il a effectuées sur le terrain auprès des inspecteurs de la MRC et/ou les inspecteurs en bâtiment et environnement des municipalités val-gatinoises;

Considérant le travail administratif réalisé en amont et en aval des inspections;

Considérant le travail documentaire et de sensibilisation réalisé, incluant entre autres une participation à l'assemblée générale annuelle de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea;

Considérant la préparation du contenu bilingue en vue de la création d'une section dédiée à la végétalisation des bandes riveraines sur le site internet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant son assistance pour établir un bilan de la problématique du castor le long du parc linéaire et pour la caractérisation écologique d'un tronçon du parc linéaire;

Considérant son excellente intégration dans l'équipe de travail et sa disponibilité;

Considérant la recommandation du comité de l'aménagement du territoire et du développement économique lors de sa rencontre du 3 septembre 2014 à ce sujet.

En conséquence, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adresse ses remerciements et félicitations à monsieur Emmanuel Daoust-Gorley pour la qualité du travail effectué au cours de son stage.

ADOPTÉE

Adoption du projet de règlement modificateur numéro 2014-264 « Règlement modifiant le règlement numéro 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une modification de l'affectation Conservation du secteur Baie noire du lac Trente-et-Un-Milles dans la municipalité de Délage pour la demie est des lots 4 et 5 du rang VIII du canton Kensington » et du document sur la nature des modifications l'accompagnant

Considérant que le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 13 octobre 1988 suite à son approbation par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire;

Considérant que la municipalité de Délage a adressé une requête à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'effet de modifier l'affectation CONSERVATION du secteur de la Baie noire du lac Trente-et-Un-Milles couvrant la demie Est des lots 4 et 5 du rang VIII, canton Kensington actuellement à l'intérieur de la zone C 120; zone à vocation dominante CONSERVATION;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques déterminera un statut de site d'intérêt faunique de catégorie 2 couvrant un vaste territoire incluant la zone C 120 du plan de zonage de la municipalité de Délage;

Considérant que des modalités de mise en valeur du territoire s'appliqueront à ce territoire de tenure publique;

Considérant que le développement de la villégiature commerciale et communautaire non riveraine en territoire public est une forme d'utilisation du sol pouvant être autorisé par les autorités gouvernementales provinciales à l'intérieur d'un site d'intérêt faunique de catégorie 2;

Considérant que la municipalité de Délage a pris connaissance de l'intérêt d'un promoteur pour le développement d'un site de camping à l'intérieur du territoire de la zone C 120 du plan de zonage de la municipalité;

Considérant que le conseil de la municipalité de Délage a manifesté un intérêt favorable à l'implantation d'un site de camping non riverain sur la demie Est des lots 4 et 5 du rang VIII du canton Kensington;

Considérant que la municipalité de Délage a adressé une requête à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'effet de modifier l'affectation CONSERVATION du secteur de la Baie noire du lac Trente-et-Un-Milles couvrant la demie Est des lots 4 et 5 du rang VIII, canton Kensington actuellement à l'intérieur de la zone C 120; zone à vocation dominante CONSERVATION;

Considérant que le Comité de l'aménagement du territoire de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a analysé cette requête lors d'une réunion régulière tenue le 3 septembre 2014;

Considérant que le comité d'aménagement du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à l'unanimité de ses membres présents, recommande favorablement au Conseil de la MRC de modifier l'affectation CONSERVATION couvrant la demie Est des lots 4 et 5 du rang VIII, canton Kensington dans la municipalité de Délage selon sa requête.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu que ce conseil adopte le projet de règlement modificateur numéro 2014-264 « Règlement modifiant le règlement 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une modification de l'affectation CONSERVATION couvrant la demie Est des lots 4 et 5 du rang VIII, canton Kensington dans la municipalité de Délage en la remplaçant par l'affectation VILLÉGIATURE CONDITIONNELLE », accompagné du document sur la nature des modifications, et soumette ce projet de règlement à la considération du ministre Affaires municipales et Occupation du territoire, le tout, conformément à la section II de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

ADOPTÉE

Règlement modificateur 2014-264 – Nomination de la commission pour la tenue de la consultation publique

Considérant que l'article 53.1 de la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19) prévoit que des consultations publiques sur les projets de règlements modificateurs du schéma sont tenues par l'intermédiaire d'une commission nommée par le Conseil;

Considérant que le projet de règlement 2014-264 vise à modifier l'affectation CONSERVATION couvrant la demie Est des lots 4 et 5 du rang VIII, canton Kensington dans la municipalité de Délage en la remplaçant par l'affectation VILLÉGIATURE CONDITIONNELLE;

Considérant que l'assemblée doit être dirigée par une commission et présidée par le préfet ou un autre membre de la commission désigné par celui-ci;

Considérant la recommandation du comité d'Aménagement et Développement économique du 3 septembre 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que la Commission d'aménagement constituée en vertu de l'article 53.1 de la LAU soit composée de monsieur le conseiller Gérard Coulombe et madame la conseillère Joanne Poulin, et de monsieur le conseiller André Carle à titre de substitut. Il est aussi recommandé que monsieur le conseiller Gérard Coulombe soit désigné à titre de président de ladite Commission, le tout conformément à la section II de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

ADOPTÉE

2014-R-AG335

Règlement modificateur 2014-264 – Assemblée publique de consultation – Date – Heure – Lieu

Monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu de déléguer à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2014-264 « Règlement modifiant le règlement 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une modification de l'affectation CONSERVATION couvrant la demie Est des lots 4 et 5 du rang VIII du canton de Kensington dans la municipalité de Déléage en la remplaçant par l'affectation VILLÉGIATURE CONDITIONNELLE », le tout conformément à la section II de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), sous la présidence de monsieur le conseiller Gérard Coulombe, tel que mentionné à la résolution 2014-R-AG334.

ADOPTÉE

2014-R-AG336

Ruisseau Stag – Plan de mesures correctives – Contrat à Carrière Clément Tremblay et fils

Considérant la réception d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement à la stabilisation de la rive du Ruisseau Stag, suite à la demande effectuée en avril 2014, conformément à la résolution 2014-R-AG171;

Considérant la recherche de prix effectué auprès de trois entrepreneurs spécialisés, par le Service de génie municipal de la MRC, pour la réalisation des travaux prévus au certificat d'autorisation;

Considérant que les travaux doivent être réalisés au plus tard le 1^{er} octobre 2014;

Considérant que trois entrepreneurs ont été contactés, mais qu'un seul a proposé une soumission dans les délais prescrits et que le prix soumis correspondant à l'évaluation des coûts estimés pour les travaux;

Considérant le prix soumis de 8 600 \$, avant les taxes, par Carrière Clément Tremblay et fils enr.;

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la MRCVG octroi le contrat pour les travaux de stabilisation de la rive du Ruisseau Stag à Carrière Clément Tremblay et fils enr., au prix soumis de 8 600 \$, avant les taxes, en respect des clauses prévues au contrat rédigé par le service de génie municipal de la MRCVG.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Information – Stratégie de développement industriel

Dépôt d'une stratégie de développement industriel, pour la MRCVG et le CLDVG, rédigé par monsieur le préfet Michel Merleau. Les membres sont invités à formuler des commentaires à M. Merleau afin de bonifier le document.

Une prochaine version pourrait inclure cette stratégie ainsi que des stratégies de développement commercial et touristique.

2014-R-AG337

Certificat de conformité – Règlement modificateur 354-56 – Municipalité de Déléage

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur numéro 354-56 adopté par le conseil de la municipalité de Déléage;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur numéro 354-56 adopté par le conseil de la municipalité de Déléage et demande à la directrice générale ou à la greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2014-R-AG338

Certificat de conformité – Règlement modificateur 354-57 – Municipalité de Déléage

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur numéro 354-57 adopté par le conseil de la municipalité de Déléage;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur numéro 354-57 adopté par le conseil de la municipalité de Déléage et demande à la directrice générale ou à la greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2014-R-AG339

Cadre normatif – Politique d'abattage d'arbres – Orientations

Madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est unanimement résolu de confirmer l'orientation de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à l'effet qu'aucun cadre normatif relatif à l'abattage d'arbres ne sera inclus au prochain schéma d'aménagement et de développement de la MRCVG.

ADOPTÉE

2014-R-AG340

PDRF – Priorisation des projets 2014-2015

Considérant le financement du Programme de développement régional et forestier (PDRF) provenant du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour l'année 2014-2015;

Considérant la répartition de l'enveloppe régionale 2014-2015 d'un montant de 537 096 \$ par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) entre les quatre MRC de l'Outaouais;

Considérant l'enveloppe 2014-2015 attribuée à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'un montant de 164 688 \$ à laquelle s'ajoute un montant de 7 200 \$ provenant d'un projet non complété en 2013-2014 pour un montant global de 171 888 \$;

Considérant qu'il n'y a aucuns frais de gestion retenus par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et que l'ensemble de son enveloppe 2014-2015 est ainsi entièrement dévolu aux projets;

Considérant l'appel de projets 2014-2015 du PDRF qui a pris fin le 1^{er} aout 2014;

Considérant que le Programme 2014-2015 vise la réalisation de projets qui s'arriment avec les enjeux du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) de l'Outaouais et qui favorisent la protection, la mise en valeur ou le développement des ressources du milieu forestier;

Considérant que les catégories de projets auxquelles réfèrent ces objectifs sont :

- La matière ligneuse;
- Les produits forestiers non ligneux;
- Les projets récréotouristiques structurants en milieu forestier se réalisant ou desservant notamment un territoire faunique structuré (pourvoirie, Zec);
- Les projets de gestion intégrée des ressources visant l'harmonisation des volets forêts, faune et territoire et dont l'objectif premier n'est pas récréotouristique.

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu quatorze (14) demandes de financement dans ce cadre à la date de tombée de l'appel de projets pour un montant total de 661 219 \$;

Considérant que sur ces quatorze (14) demandes, deux ne sont pas admissibles dans le cadre du PDRF;

Considérant l'évaluation des projets pour lesquels une demande d'aide financière est formulée par des promoteurs dans le cadre du PDRF 2014-2015 est réalisée par deux membres du personnel de la MRC et d'un agent de développement du CLD

Considérant que les demandes présentées au PDRF dépassent le montant total de l'enveloppe territoriale;

Considérant la proposition de distribution des sommes résultant de l'évaluation des projets;

Considérant la recommandation du comité Ruralité, Diversification et développement social lors de sa séance du 4 septembre 2014 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu :

- D'octroyer un financement aux promoteurs des projets retenus, selon la distribution indiquée dans le tableau suivant, dans le cadre de l'appel de projets 2014-2015 du PDRF :

NUMÉRO DU PROJET	Projet	PROMOTEUR	subvention maximale
D04.PDRF.1415	Reconnaissance de la forêt privée à l'apport économique de la Vallée de la Gatineau	Office des producteurs de bois de la Gatineau (OPBG)	85 000,00 \$
D13.PDRF.1414	Sylviculture intensive : Amélioration de la qualité et valeur d'une forêt feuillue mixte	Erik Higgins	1 200,00 \$
D11.PDRF.1415	Sentier non motorisé au Mont Ste-Marie	Municipalité de Lac Sainte-Marie	13 850,00 \$
D12.PDRF.1415	Demande de projet pour le centre d'interprétation du cerf de Virginie	Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	24 546,00 \$
D14.PDRF.1415	Réhabilitation de chênaie rouge, pinèdes blanches, érablières et cédrières selon une approche écosystémique	AMFO	5 270,00 \$
D13.PDRF-1314	Relocalisation du sentier local vers le Mont Cayamant	Club les Ours Blancs inc.	7 200.00
D08.PDRF.1415	Réfection pont du parc linéaire de Gracefield (786-13-2014-001)	Club les Ours Blancs inc.	35 000,00 \$
Total			171 888,00 \$

- De préciser qu'à l'égard de ces projets :
 - les promoteurs retenus devront respectivement, à l'aide de l'agent de suivi de la CRÉO, réviser la structure budgétaire de leur demande de subvention et apporter toute précision requise, au besoin;
 - l'agent de suivi de la CRÉO s'assure que seuls les coûts admissibles au Programme 2014-2015 soient réclamés par les promoteurs;
 - que le versement de toute aide financière soit conditionnel à la confirmation du financement total pour la réalisation du projet tel que présenté;

- l'échéance de réalisation des projets est fixée au 31 juillet 2015;
- toute modification d'un projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable par son promoteur à l'agent de suivi de la CRÉO.

ADOPTÉE

2014-R-AG341

PRN III – Adoption des projets recommandés dans le cadre du premier appel de projets du Pacte rural

Considérant l'entente signée entre la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Considérant l'enveloppe disponible pour la MRC de 529 783 \$ pour le premier appel de projets dans le cadre de la PNR III;

Considérant l'évaluation des projets reçus par l'équipe des agents de développement rural (ADR);

Considérant la recommandation du Comité de validation nommé afin d'appuyer l'évaluation des ADR;

Considérant le secteur d'activité priorisé qui est la diversification et la transformation des produits agroalimentaires ainsi que les secteurs d'intervention identifiés;

Considérant que 25 % de l'enveloppe disponible est recommandée pour 38 % des projets déposés;

Considérant que l'obtention du montant recommandé est conditionnelle à l'investissement de l'organisme;

Considérant la liste suivante des projets priorisés;

Titre du projet	Montant recommandé	Montant investi par l'organisme
Publicité et promotion de la PNR III	1 883,00 \$	0
Bâtir pour l'avenir	100 000,00 \$	351 348 \$
Projet pilote- Circuits de transport communautaire VG	32 500,00 \$	70 000 \$
Agente de sensibilisation jeunesse dans le sud de la MRCVG	30 000,00 \$	21 175 \$
La Petite école de rang de Bouchette	20 000,00 \$	51 500 \$
Plan de protection et mise en valeur de l'eau de la VG 2015 +	25 000,00 \$	38 084 \$
Camping Parc du Mont Cayamant	100 000,00 \$	60 000 \$
Rénovation de l'Hôtel de ville d'Aylwin	20 000,00 \$	20 000 \$
Villa St-Louis-de-France, cuisines communautaires et collectives	20 000,00 \$	746 074 \$
Amélioration de la salle d'école	14 400,00 \$	3 600 \$
Sécurisation, modernisation du parc régional linéaire de la VG en Outaouais (MRC)	30 000,00 \$	20 000 \$
Sentier non-motorisé à Mont-Ste-Marie	7 000,00 \$	5 000 \$
Électrification du camp le Terrier	79 000,00 \$	40 000 \$
Construction de nouvelles installations et améliorations locatives	50 000,00 \$	40 000 \$
	529 783,00 \$	1 466 781 \$

Considérant la recommandation du Comité de la ruralité et du développement social (CRDS) lors de sa rencontre du 4 septembre 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Approuve la liste de projets priorisés par les agents de développement rural suite à l'évaluation des projets déposés au Pacte rural pour son premier appel de projets, telle que déposée au CRDS, et validée par le Comité de validation;

- Confirme que le secteur d'activités priorisé identifié étant la « diversification et la transformation des produits agroalimentaires », que parmi les projets recommandés, ceux qui ne seront pas réalisés à l'intérieur des échéances prévues au Protocole d'entente, que les sommes qui leur étaient allouées soient conservées pour des projets de ce secteur priorisé;
- Confirme que cette recommandation soit maintenue tout au long de la PNR III.

ADOPTÉE

2014-R-AG342

Centre Jean Bosco – Actualisation de l'appui

Considérant l'actualisation et la modification du projet du Centre Jean Bosco de Maniwaki pour un agrandissement et la rénovation de leur immeuble;

Considérant la demande reçue du Centre Jean Bosco de Maniwaki afin que soit actualisée la lettre d'appui antérieurement adressée par le Conseil de la MRCVG en lien avec son projet modifié;

Considérant que cet appui viendrait soutenir le Centre dans sa recherche de financement;

Considérant la recommandation du comité de Ruralité et Développement social lors de sa rencontre du 4 septembre dernier dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appui le Centre Jean Bosco en modifiant la lettre d'appui transmise antérieurement, en conformité avec la modification de son projet, afin de mettre activement en œuvre ce projet de solidarité.

ADOPTÉE

2014-R-AG343

Félicitations – Rapport et organisation du Salon des Loisirs, Édition 2014

Considérant la tenue de la 4^e édition du Salon de Loisirs de la MRCVG, le 17 août 2014;

Considérant le dépôt du rapport du Salon des Loisirs 2014 au Conseil de la MRCVG;

Considérant le vif succès remporté par cette édition, qui s'est tenue, pour la première fois, en même temps et au même lieu que deux autres événements de la région;

Considérant l'augmentation du nombre d'exposants et du nombre de visiteurs et la participation de divers organismes au Salon;

Considérant le travail exceptionnel réalisé par la coordonnatrice aux loisirs de la MRCVG, Mme Jennifer Nolan, dans l'organisation de ce Salon.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau félicite Mme Jennifer Nolan, coordonnatrice aux loisirs de la MRCVG, pour l'organisation de l'édition 2014 du Salon des loisirs.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Information – Invitation à la soirée reconnaissance loisir, sport et culture – 27 novembre 2014

Les membres du Conseil sont invités à prendre connaissance de l'invitation qui leur a été envoyée pour leur participation à la soirée reconnaissance, sport et culture qui se tiendra le 27 novembre 2014.

Note au procès-verbal – Varia pour information – PDZA

Dépôt, dans le cadre du PDZA, d'un portrait intérimaire de la zone agricole de la Vallée-de-la-Gatineau. Le Calendrier des consultations publiques du PDZA de la MRCVG est également déposé et les membres du Conseil sont invités à participer à ces consultations.

Note au procès-verbal – Varia pour information – Baie Newton

Suite à une demande présentée par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, monsieur le préfet Michel Merleau informe les membres qu'une rencontre devrait avoir lieu sous peu avec les propriétaires concernés par le développement d'un chemin à la Baie Newton.

2014-R-AG344

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 11 h 45.

ADOPTÉE

Michel Merleau
Préfet

Véronique Denis
Greffière et adjointe
à la direction générale